

Document d'accompagnement à la demande de dérogation, justifiant le besoin de mener les actions concernées sur les espèces protégées citées dans le CERFA

I. Présentation de l'étude

I.1. Enjeux et finalités de l'étude

Initié en 1982, l'inventaire naturaliste ZNIEFF est devenu un enjeu majeur de la connaissance des territoires, mais également un outil incontournable pour contribuer à mieux les aménager.

L'actualisation de l'inventaire est encadrée par des ouvrages méthodologiques, dont les références sont mentionnées dans le cahier des charges de la consultation.

Au regard de la démarche d'actualisation de l'inventaire ZNIEFF, il apparaît important de tenir compte des éléments suivants :

- Modifications institutionnelles introduites par la loi du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité ;
- Travaux menés dans le cadre de la directive « habitat-faune-flore » ou des inventaires des zones humide ;
- Nécessité d'avoir des travaux répétables dans le temps, notamment dans la perspective de l'actualisation de l'inventaire en région ;
- Avancées concernant le SINP ;
- Mise en place des outils GINCO et Géonature en région Corse.

I.2. Financeur et donneur d'ordre

La DREAL Corse

I.3. Secteurs d'étude

Deux secteurs d'étude : San Benedettu-Suarella (Alata) et Monte Canutu (Ocana) - 2A

I.4. Le cas échéant, les résultats antérieurs

Sans objet

II. Objet de la demande

II.1. Liste exhaustive des espèces

Amphibiens :

- crapaud vert des Baléares *Bufo balearicus*
- discoglosse sarde *Discoglossus sardus*

- discoglosse corse *Discoglossus montalentii*
- euprocte de Corse *Euproctus montanus*
- grenouille de Berger *Pelophylax lessonae bergeri*
- rainette sarde *Hyla sarda*
- salamandre corse *Salamandra corsica*

Reptiles :

- algyroïde de Fitzinger *Algyroides fitzingeri*
- cistude d'Europe *Emys orbicularis*
- couleuvre verte et jaune *Hierophis viridiflavus*
- couleuvre helvétique corse *Natrix helvetica corsa*
- hémidactyle verruqueux *Hemidactylus turcicus*
- lézard de Bedriaga *Archaeolacerta bedriagae*
- lézard tyrrhénien *Podarcis tiliguerta*
- lézard sicilien *Podarcis sicula*
- phyllodactyle d'Europe *Euleptes europaea*
- Tarente de Maurétanie *Tarentola mauritanica*
- tortue d'Hermann *Testudo hermanni*

II.2. Activité concernée

Capture + marquage dans le cas de la Tortue d'Hermann

II.3. Durée de validité demandée

Année 2024.

II.4. Liste des personnes à habiliter

- Grégory Deso
- Rémi Duguet
- Pauline Priol

III. Protocoles de prélèvement mis en place

III.1. Modalités d'inventaires

- Protocole toutes espèces de reptiles

Les prospections seront axées sur les squamates : lézards, serpents et geckonidés, et les chéloniens : Tortue d'Hermann.

Les techniques seront de type recherche visuelle dans les zones d'écotone ou de lisière forestière, dans des conditions météo de calme, de douceur et d'absence de pluie.

- Protocole spécial Tortue d'Hermann

Il sera mis en place seulement sur le site d'Alata et sera conforme au protocole d'inventaire issu du Plan national d'Actions en faveur de l'espèce.

Des sessions d'une semaine seront réalisées fin avril et fin juin, chacune faisant l'objet de deux passages.

Le passage de juin sera aussi axé sur la recherche de pontes.

- **Protocole toutes espèces d'amphibiens**

Les prospections seront de type recherche visuelle et acoustiques dans les cours d'eau et leurs annexes hydrauliques, principalement de nuit.

Un protocole très strict de désinfection est systématiquement appliqué afin d'éviter la dissémination d'agents pathogènes comme la chytridiomycose qui touche les amphibiens.

- **Protocole spécial Discoglosse**

Il sera mis en place seulement sur le site d'Alata et sera conforme au protocole de reconnaissance des têtards : examen à la loupe binoculaire d'après les critères d'identifications de LANZA (1982) et SALVIDIO et al. (1997). Pour chaque point d'échantillonnage deux individus seront prélevés et conservé dans une solution de formol à 5 % et/ou dans de l'alcool à 70°, avant d'être déposés au MNHN.

III.2. Nombre de spécimens concernés

200 maximum au total

III.3. Pression d'inventaire maximale

10 jours/homme

III.4. Modalités de capture et de marquage

La capture sera suivie d'une relâche immédiate.

Le marquage des tortues d'Hermann sera réalisé au moyen d'une peinture de couleur discrète (un point) sur les écailles marginales ou d'une petite encoche à la lime au niveau des écailles marginales, selon un code conformément au protocole d'inventaire Tortue d'Hermann du PNA en faveur de l'espèce.

III.5. Périodes

La période visée court de mars à juillet 2024.

III.6. Justification de la nécessité de capture

Cf. protocole d'inventaire Tortue d'Hermann du PNA en faveur de l'espèce et méthode de détermination des discoglosses préconisée par la DREAL Corse

IV. Personnes à habiliter

IV.1. Fonctions et structures d'appartenance

- **Grégory Deso – Association Herpétologique Alpes-Provence-Méditerranée (AHPAM)**

- Rémi Duguet - ALCEDO Conseil
- Pauline Priol - StatiPOP

IV.2. Formation

- Grégory Deso : auteurs de plusieurs dizaines de publications scientifiques dans des revues internationales à comité de lecture
- Rémi Duguet : certificat de capacité de recherche de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (écologie)
- Pauline Priol : diplôme de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (écologie)

IV.3. Qualification à la clef

Tous les intervenants pratiquent l'herpétologie au niveau professionnel et sont considérés comme des experts nationaux.